



Le 5 décembre 2024

# ENSEMBLE, PRÉPARONS LA RIPOSTE

**Les 3 jours de carence C'est non !**

**Aujourd'hui le gouvernement s'attaque à la maladie, plutôt que de régler les causes, pour cela il propose l'allongement du délai de carence et la baisse de rémunération en réponse à la souffrance des hospitaliers.**

Dans le cadre de la simplification et de la transformation de l'Action Publique et du PLFSS 2025, dans **l'Objectif de récupérer 1,25 milliard d'euros.**

Les nouvelles propositions du gouvernement pour « rendre encore plus malades » les agent.es de la Fonction Publique Hospitalière : 3 journées de carence et un taux de remboursement du salaire de 100 % à 90 % du brut indiciaire en cas de maladie. Une pénalisation de la maladie qui se rajoute à la suspension des primes dès le premier jour d'arrêt maladie, sachant qu'elles peuvent représenter **jusqu'à 25 % dans notre champ professionnel.**

➡ **UNE PROPOSITION IMMÉDIATE POUR LE PUBLIC**

➡ **UNE MENACE À VENIR DANS LE PRIVÉ**

## **Impact de la période COVID :**

Selon un rapport publié cet été par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances, le « décrochage » entre le public et le privé concernant les arrêts maladies remonte à 2020 et à la crise sanitaire, période durant laquelle le nombre d'arrêts pour raison de santé a nettement augmenté.

Après avoir été applaudi et encensé, appelés à travailler même malades, les professionnels des établissements du sanitaire, du social et du médico-social sont aujourd'hui attaqués de toutes part.

## **Impacts des conditions de travail :**

La pénibilité du travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social n'est plus à démontrer : taux d'invalidité, épuisement professionnel, troubles musculo-squelettique...

## **Aggravation de la précarité :**

Une nouvelle baisse de salaires sur des rémunérations déjà insuffisantes aggraverait le pouvoir de vivre des salarié-es notamment des plus précaires. La précarité est d'ailleurs un élément fragilisant la santé des personnes la subissant !

## **Non-sens en matière de santé publique :**

Pénaliser la maladie revient à contraindre les personnels, à venir travailler malgré un état de santé dégradé au risque de contaminer patients et collègues en cas de maladie infectieuses, au risque de voir leur santé physique et psychique se dégrader par manque de repos.

## **Une culpabilisation intolérable :**

« Ces absences répétées ont un effet de désorganisation et de dysfonctionnement [qui] font des agents publics les premières victimes de cet absentéisme », une logique que propage le ministère de la santé et les directions de nos établissements; ainsi les difficultés de fonctionnement ne sont pas dues au manque de moyens mais à l'absentéisme... cette accusation intolérable met en concurrence entre salarié-es est intolérable.

## **Menace pour le secteur privé :**

Dans le secteur privé en fonction des accords de branche, les 3 jours de carence et la perte de salaire en cas de maladie sont en grande partie couverts par les conventions collectives ou les organismes de prévoyance dont les salarié-es dépendent. En donnant le mauvais exemple, le gouvernement va aider le patronat du secteur privé à s'attaquer lui aussi à ces droits. Dans certains secteurs le patronat menace déjà d'augmenter les jours de carence à 7 jours.



## De qui se moque-t-on ?

Ces mesures s'inscrivent dans un « *plan de lutte contre l'absentéisme dans la fonction publique* » qui implique aussi d'autres mesures censées améliorer « *les conditions de vie au travail* » :

- Une meilleure sensibilisation aux risques psychosociaux,
- Une « *débureaucratization* » pour simplifier le travail des agent-es,
- Un renforcement de la « *protection des agents face aux agressions* ».

**La CGT réaffirme que pour améliorer la vie au travail, ce qu'il faut c'est améliorer les conditions de travail par l'embauche de personnels en nombre suffisant :**

- pour éviter le développement du burn-out,
- pour simplifier le travail,
- pour accueillir et prendre en charge correctement les usagers,
- pour respecter le temps et les rythmes de travail.

## La CGT exige :

- » Le retrait des jours de carence et baisse de rémunérations (salaires et primes) dans le public et le privé,
- » L'amélioration des conditions de travail par l'embauche en masse dans le secteur sanitaire, social et médico-social,
- » Le respect des 35h, des rythmes de travail réguliers,
- » L'ouverture de négociations sur les 32 heures en 4 jours de 8h par semaine,
- » L'ouverture de négociations sur les 30 heures de nuits en 3 nuits de 10h par semaine,
- » La retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans pour les métiers pénibles,
- » Le renforcement de la médecine préventive.

**Pour obtenir les moyens nécessaires de couvrir les besoins de la population, améliorer les conditions de travail et défendre nos droits, MOBILISONS-NOUS pendant la période du débat parlementaire sur le PLFSS 2025 dans le cadre du préavis unitaire déposé du**

**4 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2024**

**ENSEMBLE,  
MOBILISONS-NOUS !**

